

**DOSSIER : SCT-2002-11**

**DATE : 20140526**

**TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES  
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL**

**ENTRE :**

PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS  
DE WÔLINAK

Revendicatrice

)  
)  
)  
) M<sup>e</sup> Marie-Ève Dumont, pour la  
) revendicatrice

– et –

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU  
CANADA,  
représentée par le ministère des Affaires  
indiennes et du Nord canadien

)  
)  
)  
)  
) Intimée

)  
) M<sup>e</sup> Tania Mitchell et M<sup>e</sup> Marie-Ève  
) Robillard, pour l'intimée

)  
)  
)  
)  
) **ENTENDUE : le 15 mai 2014**

**PROCÈS-VERBAL ET ORDONNANCE**

**L'honorable Johanne Mainville**

[1] Une conférence de gestion d'instance a été tenue par téléconférence le 15 mai 2014 dans les dossiers SCT-2001-11, SCT-2002-11 et SCT-2003-11.

[2] La conférence de gestion d'instance s'est tenue à la demande du Tribunal afin de discuter le projet révisé de calendrier des échéances portant sur les expertises soumis par les parties le 8 mai 2014.

[3] M<sup>e</sup> Dumont, avocate de la revendicatrice, informe le Tribunal que certains engagements professionnels du professeur David Gilles ont retardé la production de ses deux rapports et rappelle qu'il a été convenu de produire les deux rapports ensemble. Il en est de même du professeur Jacques Frenette qui doit produire trois rapports. Une version préliminaire de son premier rapport, soit celui sur Bécancour, a été finalisée et la version finale devrait être complétée au plus tard à la fin août 2014. Cependant, celle-ci ne sera communiquée à l'intimée que le 15 mars 2015, soit en même temps que les deux autres rapports, soit ceux sur St-François et les 38 lots. L'intimée a fait savoir à la revendicatrice qu'elle préfère prendre connaissance des trois rapports avant de décider si une contre-expertise s'avère nécessaire.

[4] M<sup>e</sup> Mitchell, avocate de l'intimée, confirme les échanges avec la revendicatrice concernant l'entente voulant qu'une décision quant à une ou des contre-expertises se prendra après la réception de tous les rapports de M. Gilles et M. Frenette. Elle ajoute que les délais sont justifiés puisque les trois dossiers en cause soulèvent des questions complexes et nouvelles.

[5] M<sup>e</sup> Dumont, informe le Tribunal également que le professeur Alain Beaulieu, expert conjoint, a pris du retard dans la production de son rapport à cause d'autres engagements professionnels et de sa charge de travail à l'université. Il sera également hors du pays pour une période de 5 semaines. Toutefois, son rapport devrait être finalisé d'ici à la fin août 2014.

[6] Le Tribunal entérine le projet révisé de calendrier des échéances soumis par les parties le 8 mai 2014, mais avise celles-ci, qu'à moins de circonstances exceptionnelles, ces délais sont péremptoires et d'informer leurs experts en conséquence.

JOHANNE MAINVILLE

---

L'honorable Johanne Mainville